

21 juin 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# **Demande d'un plan de mesures pour plus de 700.000 aidants-proches en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles**

**L'ASBL Aidants Proches a présenté ce jeudi 20 juin en fin de journée ses cahiers de revendications aux présidents du MR et des Engagés en vue de la formation des prochaines majorités pour la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils contiennent 53 mesures wallonnes et 28 mesures francophones appelées à intégrer un « plan aidants-proches » qu'elle appelle de ses vœux à chaque niveau de pouvoir. Ces dispositions ambitieuses, coordonnées et transparentes doivent participer d'une nouvelle dynamique construite avec l'ensemble des forces vives. Elles doivent aussi être à la hauteur de l'investissement de celles et ceux qui aident régulièrement un proche en déficit d'autonomie physique ou psychique.**

Selon Sciensano, plus de 550.000 Wallons et 130.000 Bruxellois de 15 ans et plus aident régulièrement un proche en déficit d'autonomie physique ou psychique. À cela s'ajoutent les jeunes aidants-proches qu'aucune autorité n'a jamais quantifiés, mais que des études fiables évaluent à 1 élève sur 5 en moyenne, tant dans l'enseignement obligatoire que supérieur. Soit 5 dans une classe de 25 !

*« Tous se dévouent sans compter à des degrés divers pour un proche en perte d'autonomie, qu'elle soit due à une maladie, à un handicap ou à l'âge, très souvent au prix de leurs propres vies familiale et professionnelle qu'ils laissent de côté »* résume Maxime Delaite, directeur de l'ASBL Aidants Proches qui a rencontré les négociateurs. *« Ils bénéficient d'une reconnaissance légale depuis 2020, mais qui débouche sur beaucoup trop peu de droits. Il est grand temps de franchir un pas supplémentaire envers cette majorité silencieuse en mettant en place des mesures coordonnées, réfléchies et transparentes, à réunir au sein d'un plan élaboré avec notre aide à chaque niveau de pouvoir. »*

L'ASBL a remis à Georges-Louis Bouchez et Maxime Prévot un total de 53 mesures pour la Région wallonne, et de 28 mesures pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parfois communes aux deux niveaux, elles sont étayées par des témoignages, des comparaisons internationales et des références légales.

*« Au niveau de la Région wallonne, nous demandons notamment qu'on améliore les droits sociaux des personnes concernées, qu'il s'agisse d'allocations familiales majorées, d'allocations sociales adaptées ou d'indemnités financières compensant au moins en partie la hausse des dépenses que leur rôle entraîne la plupart du temps et qui risque de les faire tomber dans la précarité », précise M. Delaite. « Les structures leur permettant de prendre un peu de répit doivent être développées et de gros efforts sont à faire en matière d'information et de sensibilisation sur leurs droits, notamment via la nomination dans chaque commune d'un référent aidants-proches capable de les écouter et de les orienter vers les services susceptibles de leur venir en aide. »*

*« Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous appelons notamment de nos vœux une formation des futurs professionnels des secteurs de la santé, du social et du juridique à leur réalité », poursuit le directeur de l'association basée à Namur. « Les jeunes aidants-proches doivent également être beaucoup mieux pris en charge au sein des écoles et des PMS avec, ici aussi, un référent par école, des bourses d'études adaptées et un statut d'étudiants à besoins spécifiques qui rencontre leur besoin de souplesse pour concilier leur rôle d'aidant-proche avec la poursuite de leurs études. À ce niveau comme à celui de la Wallonie, nous plaidons également pour la création d'un Parlement des aidants-proches au sein duquel leur voix pourrait directement être entendue sur les mesures qui les concernent. »*

*« Il faut cesser de voir le soutien de l'aidant-proche comme un coût », conclut Maxime Delaite. « Agir maintenant sur la prévention des conséquences négatives de leur investissement, c'est faire des économies dans les soins de santé, et c'est aussi investir pour l'avenir. Offrir des services accessibles et des infrastructures modernes qui renforcent la qualité de vie ainsi que la santé tant de l'aidant-proche que de la personne aidée, c'est aussi soutenir le développement économique de notre société et créer des emplois. »*

Un troisième cahier de 58 mesures sera remis au formateur du futur gouvernement fédéral lorsque les négociations y entreront dans une phase concrète.

**Maxime Delaite**

Directeur de l'ASBL  
Aidants Proches

Liens vers nos deux cahiers de revendications : <https://bit.ly/3xqsRqY>

Plus d'infos ? Christian Carpentier  
Responsable communication  
[christian.carpentier@aidants.be](mailto:christian.carpentier@aidants.be)  
081/56.03.33